



**CERTIFICAT MEDICAL-TYPE
CAEPMNS**

Référence : [Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur](#)

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

Je soussigné(e) _____, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance de la nature des épreuves de la session d'évaluation du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur,

certifie avoir examiné M. /Mme _____, candidat(e) à ce certificat, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par la certification professionnelle,

J'atteste en particulier que M./Mme _____ présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

– soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :

10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN :

Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur
 NOR : SPOV2202241A. ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2022/1/20/SPOV2202241A/jo/texte>
 JORF n°0028 du 3 février 2022. Texte n° 50

ANNEXE I : RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION DE MISE À NIVEAU : « CERTIFICAT D'APTITUDE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR-SAUVETEUR »

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances. v compris transversales	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION Les modalités des épreuves du CAEP-MNS sont précisées en annexe IV du présent arrêté	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine		
<p>C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique</p> <p>C.1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse</p> <p>C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique</p>	<p>Epreuve n° 1 : Épreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres</p>	<p>Le candidat est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement - réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue
Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade		
<p>C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse.</p> <p>C.2.1 : Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse</p> <p>C.2.2 : Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade</p> <p>C.2.3 : Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux</p> <p>C.2.4 : Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours</p> <p>C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme</p> <p>C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade</p> <p>C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine</p>	<p>Epreuve n° 2 :</p> <p>a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime <p>b) Ce parcours est suivi d'un entretien</p>	<p>Le candidat est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte - Exécuter une entrée dans l'eau - Effectuer un plongeon canard - Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec un maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes a minima, et le lâcher sur ordre du jury - Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime - Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury - Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime - Extraire la victime de l'eau, seul ou à deux, sans matériel - Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4 - Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne - Détailler la mise en application d'un POSS